



L'abondance nous entoure et pourtant 795 millions, soit 1 personne sur 9, souffrent chaque jour de la faim ! Deux personnes sur trois sont des paysans et leurs familles qui vivent principalement dans les pays en développement. Fortement tributaires de l'agriculture pour se nourrir, ces populations n'ont pas d'autres emplois ni sources de revenu. Elles sont donc particulièrement vulnérables face aux catastrophes naturelles comme les sécheresses ou les inondations.

Le 16 octobre a lieu la Journée Mondiale de l'Alimentation. Un peu partout dans le monde, des personnes se mobilisent pour œuvrer à l'éradication de la faim dans le monde. Depuis 1993, SOS Faim se bat contre la faim et pour la sécurité alimentaire aux côtés des premières victimes de la faim : les petits paysans d'Afrique.

Vous aussi, vous pouvez vous mobilisez en participant à notre opération « Restaurants solidaires » !

Concrètement, SOS Faim vous invite à proposer sur la carte de votre restaurant un :

Repas solidaire au profit de SOS Faim du 16 octobre au 16 novembre 2017



Les restaurateurs partenaires de l'opération proposeront à leurs clients un plat de leur carte dont le prix sera majoré d'un montant négocié avec SOS Faim. La majoration sera ensuite reversée à SOS Faim.

L'objectif étant de proposer à vos fidèles clients de bien manger dans votre établissement tout démontrant ainsi leur solidarité à l'égard des 795 millions d'êtres humains qui à travers le monde souffrent aujourd'hui de la faim.

De son côté, SOS Faim s'engage à communiquer votre solidarité sur son site Internet et via d'autres canaux de communication. SOS Faim vous fournira également du matériel d'information.

Pourquoi participer ?

- Vous soutenez une grande CAUSE et engagez votre restaurant auprès d'une association reconnue pour l'efficacité de ses missions et la transparence de sa gestion.
- Vous bénéficiez de l'IMAGE et de la notoriété de l'association tout en démontrant que vous êtes conscients de votre responsabilité sociétale.
- Vous bénéficiez d'un AVANTAGE FISCAL : le montant de vos dons est déductible fiscalement à condition qu'il s'élève au minimum à 120 EUR, sans dépasser 20% du total de vos revenus ni 1.000.000 EUR.

Si l'organisation d'une telle action vous intéresse, contactez Cécile Havard, responsable de la Récolte de Fonds (cecile.havard@sosfaim.org +352 49 09 96 37).

Nous nous ferons un plaisir d'écouter vos attentes et d'échanger avec vous sur cette idée de collaboration.

Qui sommes-nous ?

Créée en 1993, SOS Faim est une ONG de développement luxembourgeoise basée à Schiffflange. Notre objectif : **un monde sans faim partout et pour tous**. Nous contribuons à éliminer la faim dans le monde en appuyant les paysans et leurs familles en vue d'atteindre la sécurité alimentaire de façon durable. SOS Faim ne distribue pas de denrées alimentaires, mais déploie des programmes d'appui à long terme en partenariat avec des organisations locales répartis dans 6 pays africains qui, à leur tour, offrent des services à des millions de paysans bénéficiaires.



SOS Faim hilft den Kleinbauern ihre Nahrungsmittelsicherheit zu verbessern indem sie ihre Nahrung selbst produzieren.
